



ARRETE DU MAIRE

République Française

DEPARTEMENT

PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT

ARRAS

COMMUNE

DAINVILLE

Nous, Maire de la Commune de DAINVILLE,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment les articles R 2213-40 à R2213-42 et R2213-46 ;

Vu la demande présentée par Madame Suzelle LAURENT, sa fille, domiciliée 5 allée des Hermines 62580 Thélus (Pas-de-Calais), en vue d'obtenir l'autorisation d'exhumer, dans cimetière municipal N°3, concession n°J939, le corps de Madame Cécile LAURENT, décédée le 7 décembre 2020 à Dainville (Pas-de-Calais), en vue d'être réinhumée dans le même cimetière municipal, concession n°F524.

ARRETE

Article 1 :

Madame Suzelle LAURENT, sa fille, est autorisée à faire procéder à l'exhumation du corps de Madame Cécile LAURENT. Ces opérations auront lieu le jeudi 26 juin 2025 en présence du pétitionnaire ou de son mandataire.

N° 2025/59

OBJET

Autorisation d'exhumer

Fait à Dainville, le 25 juin 2025

Le Maire,

Françoise ROSSIGNOL

